



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 MAI 2023

L'an deux mil vingt trois, le neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 11
Absent : 1

Date de la convocation : 3 mai 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par JY LARDON
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
GAUTHIER Guillaume représenté par Y MUSCAT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GRIFFON Gaëlle représentée par L BARBOTTIN
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°52

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : RÉFECTION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE SAINT VINCENT APPEL A PROJET SOREGIES PATRIMOINE 2023 – DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal est informé de la **nécessité de restaurer les vitraux de l'Église Saint-Vincent**. En effet, cet ouvrage fait partie du patrimoine bâti historique de la collectivité qu'il convient de maintenir en bon état.

Une première tranche de travaux a été effectuée en 2019 et concernait le vitrail dit « monument aux morts » et les vitraux côté nord pour un montant global de 11 040 € ttc.

Une deuxième tranche de travaux a été réalisée en 2022 sur le vitrail de la nef (côté Sud) de l'église représentant « Saint Vincent ».

SOREGIES PATRIMOINE lance de nouveau un appel à projets destiné à aider les communes qui sont membres du Syndicat ENERGIES VIENNE à financer un projet de restauration et/ou de valorisation du patrimoine bâti historique, protégé ou non, dont la commune assure la gestion.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour réaliser une troisième tranche de travaux pour la réfection d'un vitrail :

Le vitrail représentant Saint Stéphane (Saint patron des tailleurs de pierre) réalisé par la maison Lux Fournier de Tours en 1917 est fortement abîmé. En effet, il présente des déformations (bombements) liées à l'altération des plombs de liaison des vitraux et certaines parties de vitrail sont absentes. En outre, le vitrail est cassé par endroit et risque de tomber.

Deux panneaux sont actuellement en réparation suite à un sinistré lié à la tempête de septembre 2022 mais les 4 autres panneaux du vitrail doivent impérativement être repris par un maître verrier.

Le montant estimatif des travaux de restauration s'élève à 2 303,33 € ht, soit 2 764,00 € ttc.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à ces travaux et de répondre à l'appel à projet de la SOREGIES intitulé « SOREGIES-PATRIMOINE » en déposant une demande de subvention pour le financement de ce projet à hauteur de 1 612€.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention SOREGIES-PATRIMOINE (70%)	1 612,00 €
-Fonds propres (30%)	691,33 €
Total	2 303,33 €

VU l'appel à projet de la SOREGIES intitulé « SOREGIES-PATRIMOINE »,
Considérant la nécessité de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine bâti,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de procéder aux travaux de réfection des vitraux de l'Église pour un montant total estimatif de 2 764,00 € ttc ,
- décide, pour cette réalisation de répondre à l'appel à projet de la SOREGIES en sollicitant une subvention dans le cadre de « SOREGIES-PATRIMOINE » ;
- charge M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le

15 MAI 2023

